

ENTRE L'ÉTABLISSEMENT

Dénomination sociale : **CENTRE ÉQUESTRE DE L'AMITIÉ**

Adresse : Domaine de L'Amitié - 115 route de Praz de Blanc - 06710 -TOUËT SUR VAR

Téléphone : 06 74 81 06 56

Courriel : l.amitie@orange.fr

ET LE CAVALIER / CAVALIÈRE

Nom et prénoms : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Licence n° _____

Adresse _____

Téléphone : ____ . ____ . ____ . ____ . ____ / ____ . ____ . ____ . ____ . ____

Courriel : _____

AVEC L'ACCORD DU RESPONSABLE LEGAL

Nom et prénoms : _____

Adresse _____

Téléphone : ____ . ____ . ____ . ____ . ____ / ____ . ____ . ____ . ____ . ____

Courriel : _____

Personne(s) à contacter en cas d'urgence	Nom, prénom	Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
	Nom, prénom	Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Cachet et signature de l'établissement

Signature du représentant légal

Signature du cavalier

1. Inscription

L'inscription est valable pour la saison 20.... /20.... L'inscription correspond à la prise de licence FFE ainsi qu'à la souscription à l'année ou en liberté, de carte de cours, de stage, de demi-pension ou de contrat propriétaire. La cotisation est un droit perçu par notre association A.F.E.P.A

2. Tarifs

Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation suivant les prestations souscrites. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications consultables par voie d'affichage, sur le site du club ou transmises au cavalier par email et/ou par courrier. Le cavalier se verra remettre une facture par mail correspondant à chaque prestation réalisée.

3. Licence FFE et assurances

Le club est adhérent de la FFE et à ce titre peut proposer à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale pratiquant ou compétition. La licence pratiquant permet de passer les examens fédéraux (Galops, Degrés, Galop Pleine Nature...) et de bénéficier réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence. La licence compétition permet de participer aux compétitions fédérales.

Tout licencié ayant renseigné son adresse email peut recevoir Le Mel Cavalier FFE contenant les informations pratiques sur les partenariats – notamment sur les plus grands concours – et disposer d'un accès privilégié sur www.ffe.com grâce à sa Page Cavalier FFE. La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques d'accident et/ou de dommages corporels. A ce titre, il est vivement recommandé au cavalier de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance individuelle accident. La licence FFE permet de bénéficier gratuitement d'une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par le cavalier, ainsi que d'une assurance individuelle accident pour les dommages subis par le cavalier. Le montant des garanties est détaillé dans le présent contrat et consultable sur ma Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur equi.generali.fr.

Le cavalier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

4. Règlement Intérieur

Le cavalier et ses accompagnateurs s'engagent à respecter le règlement intérieur applicable au sein du club ainsi que celui de l'AFEPA disponible à la sellerie. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même à l'exclusion.

5. Fichier informatique

Le club dispose d'un fichier informatique recensant les données personnelles fournies par le cavalier. Ce dernier dispose d'un droit d'accès et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978.

6. Droit à l'image

Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion des activités du club sur son site Internet, des flyers ou sur tout support existant ou à venir sur le territoire français. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer le club.

7. Modalités de remboursement

Lorsque le cavalier s'inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau horaire lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de l'établissement.

Toute prestation payée à l'avance permet de bénéficier d'un tarif préférentiel pour un engagement de durée. Elle n'est pas remboursable, sauf dans les cas suivants :

- Cours réservés ou réglés plus de 6 mois à l'avance, remboursables au prorata sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de l'équitation de plus d'un mois. Pour tout autre motif, la demande sera étudiée par le club, qui se réserve le droit de refuser le remboursement.

- Sous réserve des places disponibles et d'avoir prévenu de son absence au minimum 48 heures à l'avance, le cavalier momentanément empêché de venir à son cours pourra demander à reporter celui-ci à une date ultérieure une fois par trimestre. Tout cavalier arrivé en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard ou obtenir une réduction.

Toute activité à la carte non décommandée au minimum 7 jours à l'avance reste due en intégralité.

Le règlement intérieur est un ensemble de règles qui s'imposent à chacun et permettent la bonne marche du Centre Équestre de l'Amitié.

Responsabilité Les terrains et locaux du Centre Équestre de l'Amitié sont ouverts à tous les membres, ainsi qu'à leur famille et à leurs invités sous réserve que leur présence ne constitue ni une gêne ni un danger. Les dirigeants ont autorité sur l'ensemble des personnes se trouvant dans l'enceinte du club.

Notre monitrice diplômée BPJEPS / Accompagnateur Tourisme Équestre & son Animatrice Poney Bénévole sont responsables de l'enseignement. Les usagers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant l'heure de reprise, le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie.

Tout mineur présent sur le site, ne participant pas aux activités organisées par le Centre Équestre, est sous la responsabilité de ses parents ou responsables. Le Centre Équestre de l'Amitié se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident.

La responsabilité de l'établissement équestre est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du règlement intérieur.

Adhésion La qualité d'adhérent s'obtient par le règlement de la cotisation annuelle (droit d'accès à la structure), renouvelable le 1^{er} septembre.

Tenue La pratique de l'équitation exige une tenue spécifique. Elle comporte un pantalon d'équitation ou un pantalon souple et près du corps (type pantalon de jogging), un tee-shirt, une paire de bottes, une casquette. Lors des activités équestres, le port d'une bombe homologuée est obligatoire. Le gilet de sécurité est obligatoire en CSO, CROSS & Parcours Extérieur.

Comportement et sécurité Chacun est tenu de respecter et de faire respecter les locaux et installations. Il est formellement interdit de fumer ou vapoter dans l'enceinte de l'établissement (Sellerie, écuries, Manège, Carrière, hangar de stockage, parking ...). Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les chiens sont autorisés sur le site mais tenus en laisse. Le Centre Équestre de l'Amitié se réserve le droit d'interdire la présence du chien s'il présente un danger pour nos équidés & leurs cavalier(e)s.

Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer nos équidés n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.

L'équitation est un sport à risque, aussi, chacun devra veiller constamment à ne pas mettre en danger sa personne, celle des autres et celle des chevaux.

Le respect des règles de sécurité s'impose à tous. Les soins attentifs aux chevaux, le nettoyage soigneux du matériel (selles, filets...) font partie de ces règles.

Pendant la reprise, seul l'enseignant et son aide doivent se trouver sur le terrain d'évolution.

Tout cavalier qui pénètre sur les aires de cours doit s'assurer qu'il peut le faire sans gêner les cavaliers en évolution et avec autorisation du moniteur. S'il travaille seul, il lui appartient de remettre les installations dans l'état où il les a trouvées et de ramasser les crottins.

Vols et dégradations Le Centre Équestre de l'Amitié n'est pas responsable des vols et dégradations commis dans ses locaux ou sur ses terrains et parking.

Cartes de 10 & 30 séances, Stage en pension complète Les cartes sont valables du 1er septembre au 30 juin de l'année correspondante à l'inscription & les stages en pension complète durant les vacances scolaires. Le règlement se fait à l'inscription. Toute inscription commencée est dû dans son intégralité. Les séances sont à utiliser à jours et heures fixées. Elles ne sont pas récupérables quelle que soit la raison de l'absence sauf accord avec la Direction. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation ou d'interruption.

Parking et circulation des véhicules Le stationnement des véhicules est interdit en dehors des zones prévues à cet effet. Leur circulation est limitée aux voies autorisées.

Assurances Le Centre Équestre de l'Amitié a souscrit une assurance en Responsabilité Civile au Cabinet PEZANT (Generali assurance, Caen). Tous ses adhérents sont couverts en « responsabilité civile » et « individuelle accident » du seul fait de la possession de la licence exigée lors de l'inscription. Il leur appartient de s'informer eux-mêmes de l'étendue et des limites des garanties de ces contrats collectifs.

Application du règlement intérieur L'inscription au Centre Équestre de l'Amitié entraîne implicitement l'acceptation et le respect du règlement intérieur.

à Touët-sur-Var le / / :

Signature du représentant légal (précédée de la mention lu et approuvé) :

Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente du présent contrat.

Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'article L. 321-4 du Code du sport, de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels je peux être exposé(e) dans le cadre de la pratique de l'équitation.

J'atteste avoir recueilli un avis médical favorable et ne présenter aucune contre-indication à la pratique de l'équitation.

J'ai été informé que la souscription d'une licence implique la collecte de mes données personnelles par le club et par la FFE pour l'exécution des services dont je bénéficie.

En souscrivant une licence, j'ai pris connaissance et j'accepte la politique de confidentialité de la FFE accessible à l'adresse www.ffe.com/rgpd.

Je reconnais avoir pris connaissance et signé les conditions d'assurance responsabilité civile et individuelle accident offertes par la licence FFE, ainsi que des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires détaillées dans le présent contrat, sur ma page cavalier depuis le site www.ffe.com et sur equi.generalif.fr.

Je reconnais avoir parfaitement conscience de la différence d'indemnisation entre les garanties d'assurance de base offertes dans la licence FFE et les garanties complémentaires payantes proposées. Je fais ainsi le choix suivant :

Je souscris les garanties d'assurance individuelle accident offertes par la licence FFE.

Je souscris une garantie complémentaire payante auprès de d'Equi#Generali, directement sur ma Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur pezantassurance.fr.

Je refuse les assurances offertes par la licence FFE et justifie être assuré(e) en « Responsabilité civile », garantissant les conséquences financières que ma pratique pourrait causer à autrui, et le cas échéant être assurée en « Individuel accident », indemnisant les dommages corporels qui pourrait m'être occasionnés.

Nom de l'assureur : _____ Contrat n° : _____

J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

J'accepte l'utilisation de mon image par le club dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.

Je refuse l'utilisation de mon image par le club dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.

J'atteste avoir pris connaissance et signé le règlement intérieur du centre équestre, annexé au présent contrat et celui de l'AFEPA disponible à la sellerie du club.

Page 1 à établir en deux exemplaires, l'une remise au cavalier, l'autre conservée par le club.

à Touët-sur-Var le / / :

Signature du représentant légal (précédée de la mention lu et approuvé) :

CAVALIER MINEUR

Nom _____ **Prénom** _____

Date de naissance ____ / ____ / ____ **E-mail** _____ @ _____

Adresse _____

Tél Tel. 1. _____ Tel. 2 _____

Coordonné(e)s de la ou des personnes à contacter en cas d'urgence

Contact 1 : _____ Qualité : _____
Tel. 1 : _____ Tel. 2 : _____

Contact 2 : _____ Qualité : _____
Tel. 1 : _____ Tel. 2 : _____

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Fiche sanitaire

- Sexe : féminin masculin
 - Groupe sanguin : _____ Rhésus : _____
 - Vaccination (remplir à partir du carnet de santé, des certificats de vaccination ou joindre la copie des pages de vaccinations du carnet de santé).

Précisez s'il s'agit:

Diphtérie : date _____ date rappel _____
 Tétanos : date _____ date rappel _____
 Poliomyélite : date _____ date rappel _____
 Ou DT Polio : date _____ date rappel _____
 Ou Tétracoq : date _____ date rappel _____
 BCG date 1^{ère} vaccin _____ date revaccination _____
 Injection de sérum
 Nature _____ date _____
 Nature _____ date _____

Si l'enfant n'est pas vacciné, pourquoi ?

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole Coqueluche Varicelle Otites
 Angines Rhumatismes Rougeole Oreillons

Antécédents médicaux et/ou chirurgicaux :

Vos Recommandations

(Allergie, interdictions, contre-indications médicales, traitement en cours...)

Autorisation de baignade : oui non
 L'enfant est-il malade en voiture : Oui Non
 Nom et téléphone du médecin traitant (facultatif) :

Assurance

Licence FFE : _____
 Carte Vacances : _____
Coordonnées de Generali Cabinet PEZANT :
 02 31 06 08 09

Autre (nom de l'assureur et le n° de police d'assurance) :

Club / Organisme Responsable

Nom du Club : _____
 Adresse : _____
 Téléphone du Club : _____
 Nom du référent Club : _____
 Téléphone du référent Club : _____

AUTORISATION DE SOINS SUR MINEUR

Je, soussigné(e) _____
parent / tuteur légal de l'enfant _____
né(e) le ____ / ____ / ____

- Reconnais avoir rempli la fiche sanitaire de liaison concernant mon enfant, annexée à la présente autorisation de soins ;
- Déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales d'inscription à l'activité et/ou au(x) séjour(s).

A _____, le _____

*Signature du représentant légal précédée de la
mention manuscrite « Lu et approuvé »*

CONSETEMENT A UNE INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous, soussignés, Monsieur et Madame _____
parents / tuteurs légaux de l'enfant mineur _____
né(e) le ____ / ____ / ____

- Reconnaissons avoir rempli la fiche sanitaire de liaison concernant notre enfant, annexée à la présente autorisation de soins ;
- Autorisons par avance, en cas de nécessité pour l'état de santé de notre enfant, le service de secours :
 - à prodiguer tous soins nécessaires en cas d'urgence ;
 - à hospitaliser, et/ou à pratiquer tout acte chirurgical, médical et anesthésique.
- Je m'engage à rembourser tous les frais médicaux engagés par le Centre Équestre de l'Amitié
- Déclarons avoir pris connaissance et accepté les conditions générales d'inscription à l'activité et/ou au(x) séjour(s).

A _____, le _____

*Signature du représentant légal précédée
de la mention manuscrite « Lu et
approuvé »*

*Signature du représentant légal précédée
de la mention manuscrite « Lu et
approuvé »*

